

La loi Sarkozy est-elle liberticide ?

Non

Manuel Valls
député socialiste
de l'Essonne



AFP

Oui

Jean-Pierre Sueur
sénateur socialiste
du Loiret



AFP

«A la différence de nos collègues sénateurs, nous avons considéré, au sein du groupe PS à l'Assemblée nationale, que le projet de loi antiterroriste n'était pas un texte liberticide et qu'il ne constituait pas une atteinte au droit. Les débats qui se sont déroulés sur ce texte en novembre dans l'hémicycle de l'Assemblée ont été de bonne tenue, et plusieurs amendements socialistes ont été adoptés, notamment celui concernant l'instauration d'une commission parlementaire de contrôle des services de renseignement. Il n'y a jamais eu en France de dérive comparable à ce que Tony Blair voulait faire en Grande-Bretagne en portant la garde à vue à 90 jours pour les personnes suspectées de terrorisme. Nous ne sommes pas non plus dans une législation d'exception comme le Patriot Act adopté aux Etats Unis après le 11 septembre 2001.

A partir du moment où les droits du citoyen et le contrôle du législateur étaient garantis, nous n'avions aucune raison de voter contre le projet de loi antiterroriste. Après débat, le groupe a décidé de s'abstenir, mais je faisais partie des députés qui, avec Jean Glavany et Daniel Vaillant, auraient pu voter en faveur du projet. Il y a un hiatus sur les questions de sécurité au sein du PS qui ne devrait pas exister. Le débat entre ceux qui défendent à tous crins la liberté et ceux qui ont une vision sécuritaire n'est pas nouveau. Il opposait déjà en son temps Robert Badinter et Gaston Defferre quand j'étais jeune militant. Avec le colloque de Villepinte sur la sécurité en 1997, le PS avait réussi à prendre clairement position sur ces questions. Aujourd'hui, il y a de nouveau une forme de régression sur le sujet et nous perdons notre crédibilité dans une perspective gouvernementale. Avec le vote négatif des sénateurs, on est de nouveau dans un hiatus que l'on avait réussi à éviter au sein du groupe à l'Assemblée. Aujourd'hui, dans l'opinion, certains vont entendre que nous ne sommes pas assez clairs sur la sécurité; d'autres vont penser que nous ne sommes pas assez clairs sur la question de la liberté. Au final, nous perdons sur les deux tableaux.»

Recueilli par JACKY DURAND

«La lutte contre le terrorisme est un devoir. C'est même une impérieuse nécessité. Mais le problème de cette loi Sarkozy est qu'elle dessaisit l'autorité judiciaire de ce qui lui est propre. Au cours des débats parlementaires, il n'a jamais été apporté un argument – et un seul – pour justifier la nécessité de mettre une justice sous contrôle. Car ce texte instaure l'état d'urgence permanent. Premier exemple: les écoutes téléphoniques. Il existe une Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité. Elle est présidée par un magistrat désigné par le président de la République, sur proposition commune du premier président de la Cour des comptes et du vice-président du Conseil d'Etat. La loi Sarkozy désarme totalement cette commission. Second exemple: l'article 8, qui permet des investigations très approfondies en dehors de l'autorité du juge sur la traçabilité des déplacements. Il est écrit notamment que l'autorité administrative – je dis bien administrative – peut surveiller «*tout événement particulier; grand rassemblement de personnes*». C'est, à ma connaissance, la première fois que l'administration a la possibilité de s'immiscer dans la vie privée de tout un chacun. J'ajoute que ce projet de loi développe deux amalgames totalement inacceptables. L'un entre terrorisme et délinquance, l'autre entre terrorisme et lutte contre l'immigration clandestine. C'est une double erreur grave. Parce qu'elle permet tous procès d'intention. Je précise qu'on a vu des citoyens paisibles se révéler être de dangereux terroristes. Enfin, je considère que ce projet porte atteinte à la Déclaration des droits de l'homme qui précise que tout être humain ne peut être ni poursuivi, ni surveillé arbitrairement. Pour ces raisons, les sénateurs socialistes ont décidé de saisir le Conseil constitutionnel. Nous l'avons fait en toute indépendance et en toute clarté. Nous savons que les députés socialistes ne sont pas de ce point de vue. Au moins, nous nous retrouvons lorsqu'il s'agit de lutter contre le terrorisme.»

Recueilli par DIDIER HASSOUX